

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE LA VILLE D'ANGERS****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
du Conseil d'Administration****SÉANCE DU 10 FÉVRIER 2022****L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX, LE DIX FÉVRIER,**

à 18h, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Angers, dûment convoqué le 3 février 2022, s'est tenu en visioconférence, sous la présidence de Madame Christelle LARDEUX-COIFFARD, Présidente déléguée, représentant Monsieur Christophe BÉCHU, Maire, Président, empêché.

**Etaient présents : Christelle LARDEUX-COIFFARD, Alima TAHIRI, Claudette DAGUIN, Anne-Marie POTOT, Augustine YECKE, Sophie FOUCHER-MAILLARD, Nicole BERNARDIN.**

**Etaient excusés : Christophe BÉCHU, Richard YVON, Céline VÉRON, Benoit AKKAOUI, Véronique CHAUVÉAU, William GALLEY, Marie-Claire LUCAS, Antoine MASSON, Angelo TOCCO.**

**Etait absent : Emmanuel LEFÉBURE.**

**OBJET : Vie Associative – Partenariat avec l'association « SPA de la Rue » pour la réalisation d'ateliers de massages, de soins manuels de bien-être et de relaxation - Avenant n° 2.**

Madame la Présidente déléguée expose,

En décembre 2019, le CCAS d'Angers a signé une convention avec l'association « SPA de la Rue », qui a pour objet de faire connaître, proposer et organiser des séances et des ateliers de massages, de soins manuels de bien-être et de relaxation ou toutes autres pratiques de médecines naturelles et/ou alternatives (naturopathie, ostéopathie...).

Ce partenariat permet, d'une part, aux proches aidants de s'accorder un temps pour eux, de travailler sur l'estime de soi autour d'un soin individualisé, et d'autre part, de porter attention aux problématiques de santé des publics accueillis au Point Accueil Santé Solidarités.

Ainsi, il est prévu que l'association « SPA de la Rue » réalise au total 20 interventions par an, soit 10 séances par service. Malgré la crise sanitaire liée à la COVID19, ces interventions ont pu être réalisées en 2021.

Le budget consacré s'élève à 1 200 € pour couvrir les frais. Les crédits seront inscrits au budget 2022 de la façon suivante :

- Au Budget Principal - Chapitre 011 – Charge à caractère général – imputation 611 « Contrat de prestation de services » pour un montant de 600 €,
- Au Budget Annexe EHPAD Geoffray – Groupe I – Dépenses d'exploitation courante – 6288 « Autres » pour un montant de 600 €.

Accusé de réception en préfecture  
Cher, le 15/02/2022  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration adopte, à l'unanimité, l'avenant n° 2 à la convention avec l'Association « SPA de la Rue » et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à le signer.

Christelle LARDEUX-COIFFARD  
Présidente déléguée





## Convention de partenariat - Permanences « Bien-être » Avenant n° 2

N°AS/2019/SPA/

ENTRE, d'une part,

**Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) d'Angers**, sis Boulevard de la Résistance et de la Déportation, BP 80011, 49020 ANGERS Cedex 02, représenté par M. Christophe BÉCHU, Président,

Ci-après dénommé « le CCAS »,

Et d'autre part,

**L'association « SPA de la Rue »**, sise 21 boulevard Jacques Millot, 49100 Angers, représentée par M. Alexandre MERLIN, Président,

Ci-après dénommée « l'association »,

**Il est convenu :**

### Article I – Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet la prolongation de la convention de partenariat, comme prévu à son article VII, ainsi que la modification des conditions financières (article V).

### Article II – Durée de la convention

La convention est prolongée d'une durée d'un an à compter du 1er janvier 2022.

### Article III – Modalités et conditions financières

Pour 2022, le nombre de séances « bien-être » reste identique aux années passées (10 séances à la Plateforme d'Accompagnement de Répit Aide aux aidants - PARA, 10 séances au Point Accueil Santé Solidarités - PASS), mais la participation financière du CCAS est fixée à 60 € par séance, soit un budget total de 1 200 € pour 20 séances.

Fait en 3 exemplaires à Angers, le .....

Pour le CCAS d'Angers,

Christophe BÉCHU,  
Président

Pour l'Association « SPA de la Rue »,

Alexandre MERLIN,  
Président

Accusé de réception en préfecture  
049-264901158-20220210-DEL-2022-001-DE  
Date de télétransmission : 15/02/2022  
Date de réception préfecture : 15/02/2022